



VILLE DE UCHAUD

UCHAUD, le 08 Avril 2014

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014 A 19 Heures

Date convocation : 31/03/2014 – Affichage : 31/03/2014

Présents BONNET Maryan - BLAIS Christelle - PUJOLAS Daniel - D'ANNA FENEYROL Roselyne – JAMMY Didier – GRIMAL Claudette - PEYTAVIN Christophe - YNESTE Gaëlle - GAUTIER Marc - CHARNI Sandrine - DAMIEN Christophe – CONSTANT Bernadette - ETTINGER Jean-Louis – VINCENT Virginie - TABUSSE Daniel - MARTINEZ Anica - AUDEMARD Stéphan - DOMAS Annie – PEYTAVIN Daniel - BOURRET Christelle - LEON Joffrey – FERRER Florence – NOE Jacques – ROY Agnès – ROUX Laurent.- GUETARI Houda

<i>Avaient donné procuration :</i>	<i>Absents Excusés</i>	<i>Absents Non Excusés</i>
- M. PERONI Paul Gérard à M. LEON Joffrey		

Secrétaire de Séance : VINCENT Virginie

Après proclamation,

- des résultats de l'élection des conseillers municipaux au terme du scrutin du 30 mars 2014,
- et de l'installation du nouveau conseil municipal

Madame WINTZ Annie, adjointe sortante, cède la présidence au doyen de l'assemblée, à savoir Mme. CONSTANT Bernadette.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, désigne Madame VINCENT Virginie comme secrétaire de séance parmi ses membres.

2 – ELECTION DU MAIRE

Après appel des candidatures par la présidente de séance,
- Maryan BONNET s'est porté candidat à l'élection du maire :

Ont été désignés Mesdames VINCENT Virginie et FERRER Florence comme assesseurs

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

B17

- Monsieur Maryan BONNET a obtenu 22 voix.

Monsieur Maryan BONNET ayant obtenu la majorité absolue des 22 voix a été proclamé maire et immédiatement installé.

- M. Monsieur Maryan BONNET prend la présidence et remercie l'assemblée.

3 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

➤ **DECIDE** de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à **sept**

4 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après appel des candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste A : « **Ensemble pour Uchaud** »
 - o Daniel PUJOLAS
 - o Christelle BLAIS
 - o Christophe PEYTAVIN
 - o Roselyne D'ANNA FENEYROL
 - o Didier JAMMY
 - o Claudette GRIMAL
 - o Marc GAUTIER

Ont été désignés Mesdames VINCENT Virginie et FERRER Florence comme assesseurs

- Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- À déduire (blancs, nuls) : 5
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12
- Liste candidate : 22 voix

La liste « ensemble pour Uchaud » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- o Daniel PUJOLAS, 1^{er} adjoint au maire
- o Christelle BLAIS, 2^{ème} adjoint au maire
- o Christophe PEYTAVIN, 3^{ème} adjoint au maire

- Roselyne D'ANNA FENEYROL 4^{ème} adjoint au maire
- Didier JAMMY, 5^{ème} adjoint au maire
- Claudette GRIMAL, 6^{ème} adjoint au maire
- Marc GAUTIER, 7^{ème} adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 19 h 45

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.', written in a cursive style.

